

Résolution sur la limitation de l'accès à la première année de médecine

Auteur : La Fédération des Etudiants Libéraux Unis (FELU)

Le système de contingentement en médecine était jusqu'il y a peu le très controversé numerus clausus mis en place par le Gouvernement de la Communauté française, suite à l'instauration de quotas fédéraux. Ce moyen de sélection était inhumain, pour les étudiants qui se voyaient refuser l'accès au 2^{ème} bachelier après avoir satisfait, parfois brillamment, aux exigences de leurs examens, et inadapté pour pallier la carence médicale.

Ces quotas visent entre autre à limiter les coûts de soins de santé. Mais après plusieurs études, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de lien entre le coût des soins de santé et le nombre de médecins.

Après maintes péripéties judiciaires des étudiants dits « reçus-collés », le Gouvernement fit voter un décret permettant enfin à tout étudiant ayant satisfait aux critères de Bologne, de passer en seconde année de médecine. Mais l'actuel gouvernement PS-CDH n'a pas encore opté pour un nouveau moyen de limiter l'accès aux études de médecine en 1^{er} cycle.

Attendu que les quotas fédéraux ne permettront pas à tous ces étudiants d'avoir accès à la profession en fin de cursus médical ;

Attendu qu'il est utopique de revendiquer la suppression totale de contingentement en médecine vu les difficultés surpassées pour obtenir l'abdication du numerus clausus au niveau communautaire ;

Attendu que « le nord du pays » était contre la suppression du numerus clausus en Communauté française et très moyennement favorable à l'arrêté royal de la Ministre de la Santé publique qui visait l'augmentation (assez légère) des quotas fédéraux et que donc la Communauté néerlandophone n'acceptera certainement pas leur suppression pure et simple ;

Attendu que, bien que nous rejoignons la FEF sur le fait que tout système, qui tend à restreindre l'accès à l'enseignement, n'est pas bon, nous nous rendons compte qu'il est plus judicieux de proposer des solutions acceptables qui feront avancer le problème plutôt que de bloquer tout processus qui permettrait de régler rapidement la situation afin d'éviter que d'autres étudiants ne restent encore sur le carreau ;

Attendu que le souci principal lié à l'instauration d'un examen d'entrée, qui est la différence de qualité d'enseignement des établissements secondaires, fait partie intégrante du débat sur l'enseignement obligatoire de la Communauté française ;

Attendu qu'il est envisageable de reporter de 15 jours la rentrée académique permettant ainsi l'organisation d'une remise à niveau en vue de l'examen de rentrée ;

Attendu que l'examen d'entrée sera le même dans toute la Communauté française, ce qui limitera le risque de discrimination d'une université à l'autre ;

Attendu qu'il serait organisé en deux sessions (une en juillet et une fin août) chaque année, ce qui permettra à certains étudiants ayant mal ciblé le type de questions auxquelles ils ont été confrontés de corriger leurs méthodes de préparation ;

Attendu que l'étudiant aurait le droit de recommencer chaque année, sans limite, l'examen d'entrée et ne sera donc pas bloqué après deux chances, comme c'était le cas pour le numerus clausus ;

Attendu que l'examen d'entrée tendra à rééquilibrer le nombre de femmes et d'hommes dans cette filière car il a été démontré statistiquement que le numerus clausus tendait à augmenter très fortement la féminisation de la profession qui est une des causes directes de la carence médicale ;

Attendu que l'examen d'entrée contribuera à alléger l'ambiance néfaste qui règne en médecine. Le numerus conditionnant les étudiants à acquérir, malgré eux, un esprit de compétition malsain et non altruiste qui est totalement contraire à l'état d'esprit recherché chez un professionnel de la santé ;

La Fédération des Etudiants Libéraux, réunie en Congrès,

Demande l'instauration d'un examen d'entrée, commun à toutes les universités de communautés françaises, préalable au cursus de médecine.

Demande, parallèlement à l'instauration de l'examen d'entrée, la mise en place de cours de remise à niveau et préparatoires à l'examen d'entrée de la 1ère année de médecine. Ces cours devront bien évidemment être offerts par la communauté française.

Demande que l'étudiant n'ayant pas eu une formation secondaire avancée puisse bénéficier de la possibilité de mieux se préparer en effectuant une année préparatoire (par exemple une 7ème année spéciale mathématique et sciences ce qui est courant chez les ingénieurs) ou une année universitaire en sciences biomédicales qui semble être la meilleure section de préparation à l'examen d'entrée ainsi qu'à la réussite pure et simple de la 1ère année de médecine.

Demande que tout étudiant ayant réussi l'examen d'entrée ait la garantie d'avoir un numéro INAMI.

Suggère aux universités de proposer aux futurs étudiants un cursus préparatoire parallèle à l'année de rhétorique tel que celui proposé aux futurs étudiants en ingénierie.